

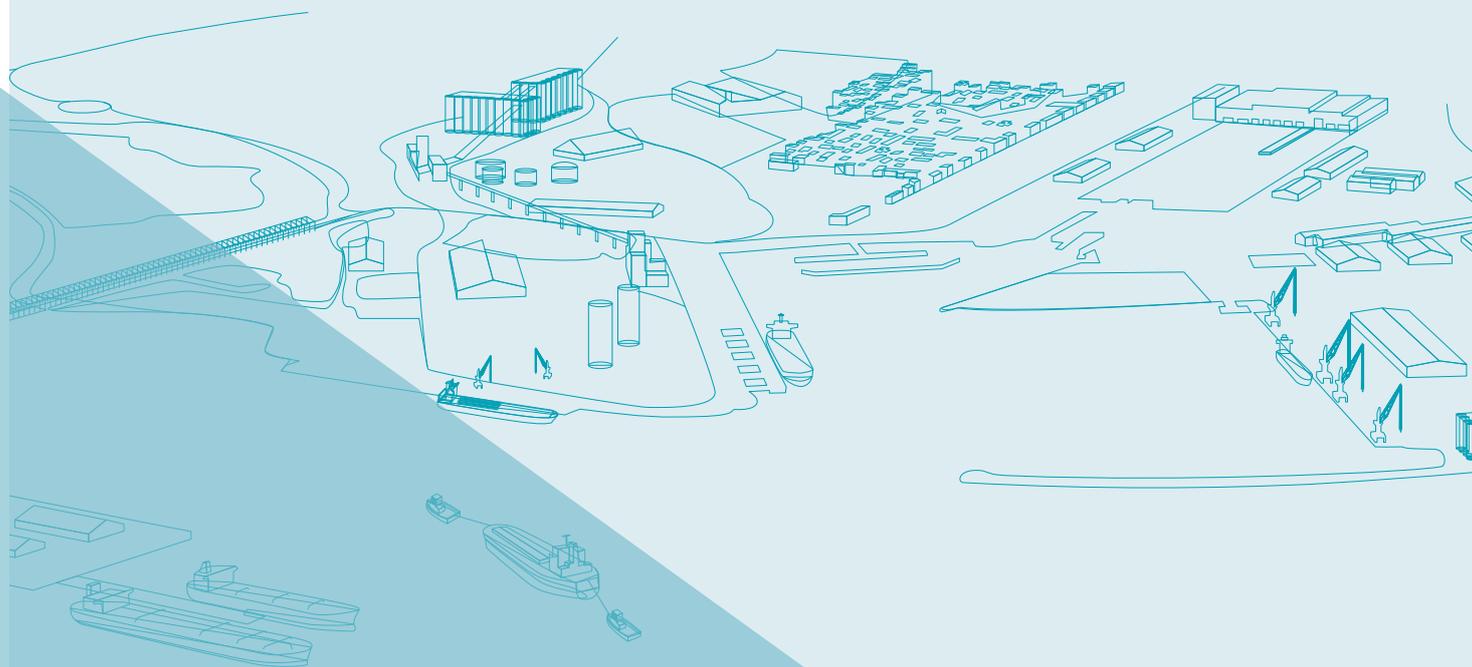
BULLETIN D'INFORMATION N°2

SUIVI DU PROJET PORT HORIZON 2025

NOVEMBRE 2019

# PORT HORIZON 2025

LE MONDE CHANGE, VOTRE PORT S'ADAPTE



# LES QUATRE OPÉRATIONS

## du projet d'aménagement Port Horizon 2025 »



→ Pour en savoir plus sur le détail des projets d'aménagement Port Horizon 2025 : [www.larochelle.port.fr](http://www.larochelle.port.fr)

## LE PROJET s'est enrichi

Depuis son dépôt, le dossier a été examiné par les services de l'État et trois autorités compétentes ont été sollicitées. Ces trois autorités ont émis chacune un avis, assorti de recommandations correspondant à leurs prérogatives :

- **Le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM)** pour un avis axé sur le milieu marin ;
- **L'Autorité Environnementale** pour un avis général sur l'environnement ;
- **Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP)** pour un avis en lien avec les espèces protégées.



### \* Aménagement d'une zone de compensation

La compensation écologique vise à contrebalancer une « perte de biodiversité » due par exemple à un aménagement. Dans le cas de Port Horizon 2025, le Port va compenser une « perte » de surface, qui bien qu'en zone portuaire, est favorable à la nidification d'oiseaux protégés.

# DES RECOMMANDATIONS à prendre en compte

Le Port a pris en considération les avis et recommandations pour améliorer le projet.  
Les avis ainsi que les réponses apportées sont consultables sur [www.larochelle.port.fr](http://www.larochelle.port.fr).  
Voici quelques exemples de prise en compte de recommandations :

## Recommandation de l'Autorité Environnementale

Le Port organise à l'automne 2019 une étude de bruit dans le quartier de La Pallice. Le but est de mieux connaître le bruit produit communément par les activités portuaires et environnantes. Le Port sera ainsi capable de déterminer le bruit « complémentaire » dû aux chantiers de travaux qu'il va mener, notamment lors de la construction des quais. Il pourra alors prendre des mesures de réduction, si celui-ci est trop important par rapport au bruit « habituel ».



Projet de suivi acoustique



## Recommandation du Parc Naturel Marin

Pendant les travaux de dragage et de déroçtage, prévus entre septembre 2020 et mars 2021, un important dispositif sera installé pour suivre la qualité de l'eau de mer et maîtriser les éventuels effets du chantier. Des sondes seront installées en mer. Elles mesureront de nombreux paramètres, dont la turbidité\*. Pour une bonne mise au point, de novembre 2019 à avril 2020, le Port positionnera au sein des Pertuis, un réseau de cinq sondes, dont trois entre la côte vendéenne et l'île de Ré et deux côté sud de l'île de Ré. Cette période de calage de six mois est nécessaire pour s'assurer de l'efficacité du système et garantir le faible impact des travaux.

\* Trouble de l'eau.

## Recommandation du Conseil National de la Protection de la Nature

À l'occasion du recensement de la faune et de la flore, des oiseaux protégés nichant sur le secteur de La Repentie ont été repérés. Afin de compenser (voir encadré page 2) la gêne subie par ces espèces, le Port va dédier trois zones géographiques à la préservation de la biodiversité, avec des aménagements conçus en ce sens. Les trois zones sont : une sur le Port lui-même, une entre le Port de Pêche et la plage de Chef de Baie, et une troisième sur le marais d'Yves. Elles seront dédiées intégralement à la préservation de la biodiversité avec des aménagements spécialement réfléchis et réalisés pour cela. Elles seront entretenues et suivies par des experts pendant une période minimale de 20 ans. Des travaux d'aménagement de la zone située sur le Port ont débuté en octobre 2019, afin qu'elle soit prête pour le nichage des premiers oiseaux migrateurs en mars 2020.



Zone de compensation de La Repentie : réalisation d'un merlon (schéma non contractuel)



Tadorne de Belon



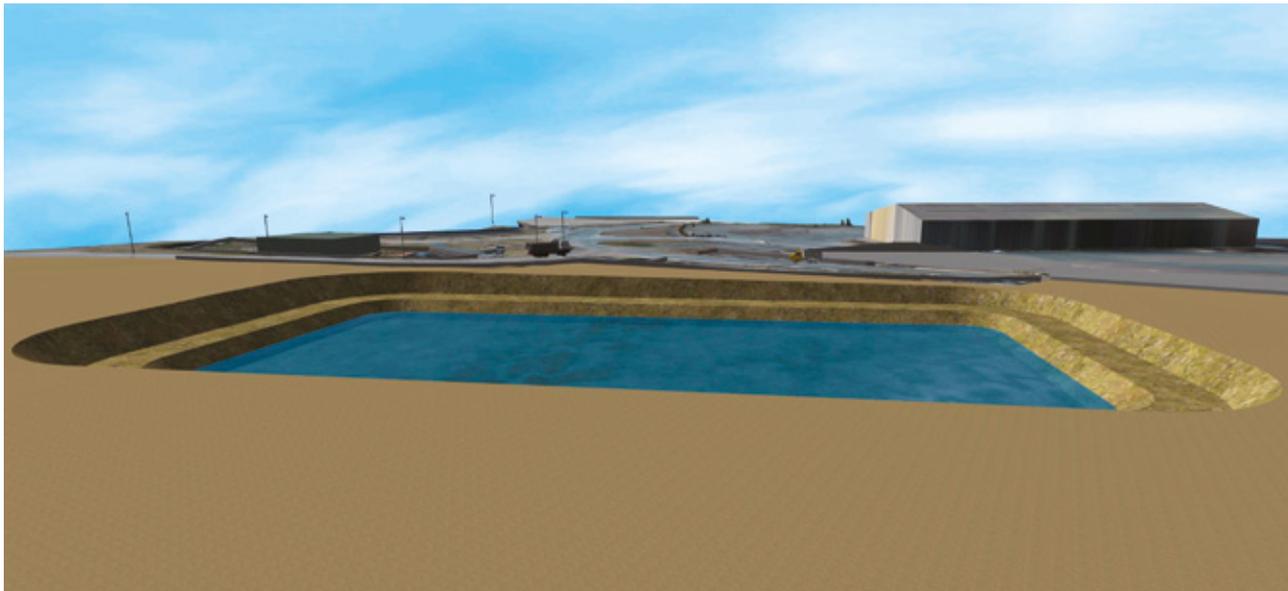
Petit gravelot

# ZOOM TECHNIQUE

## Eau de pluie et chaussées portuaires

Le projet Port Horizon 2025 s'accompagne de l'aménagement de chaussées portuaires. Il est important de maîtriser la collecte et le traitement des eaux de pluie qui ruissellent sur les surfaces imperméabilisées et qui peuvent se verser dans la mer. La réponse technique à cette nécessité est traitée par le projet avec la construction d'un premier bassin de traitement des eaux de pluie en 2018 au nord de La Repentie. Deux autres grands bassins de traitement sont également prévus sur la partie sud. Leur fonction sera de récupérer toutes les eaux de pluie

collectées sur les voiries et terre-pleins portuaires des secteurs de l'Anse Saint-Marc et de La Repentie, puis de les traiter grâce à un système de décantation. Ces eaux de pluie seront ensuite renvoyées dans l'océan par le biais d'une canalisation insérée dans la digue de La Repentie. Les études techniques arrivent bientôt à leur terme ; la réalisation d'un bassin à côté de l'entrée du viaduc du Môle d'Escale est programmée à l'été 2020. Ce bassin sera en mesure d'accepter jusqu'à 7 500 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales captées sur un espace d'environ 27 hectares.



Projet de construction d'un nouveau bassin de traitement des eaux de pluie au sud de La Repentie (schéma non contractuel)

## BIENTÔT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une commission d'enquête va être prochainement nommée et l'enquête publique pourra alors commencer. Elle permettra à tout citoyen de s'informer en consultant le dossier d'autorisation du Port, de dialoguer avec les commissaires enquêteurs et de donner son avis sur le projet.

Pour connaître précisément les modalités pratiques de l'enquête publique : accès aux documents, permanences des commissaires enquêteurs ou comment déposer un avis, plus d'information prochainement sur [www.larochelle.port.fr](http://www.larochelle.port.fr).

→ Pour en savoir plus sur les projets d'aménagement Port Horizon 2025 : [www.larochelle.port.fr](http://www.larochelle.port.fr)